



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 août, à 10h

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLAIN, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juillet 2026

PRESENTS :

BISCAUT Marie-Ange	Conseillère municipale
BLAIN Michel	Maire
BOUSQUET Aurélie	Conseillère municipale
GAMBET Frank	1 ^{er} Adjoint
GAREIL Audrey	2 ^{ème} Adjointe
GAUTHIER Chantal	Conseillère municipale
ORANGE Alina	Conseillère municipale
SALOMÉ Alain	Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION :

COLLIGNON Arnaud	Conseiller municipal
BILLION Myriam	Conseillère municipale
BOUSQUET Corentin	Conseiller municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

N°53 – APPROBATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DUE PAR ENEDIS EN 2026

Monsieur le Maire présente l'état des sommes dues par ENEDIS à l'assemblée : Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Conformément à l'article R 2333-105 du CGCT, la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

PR= 153 euros pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants.



Le plafond de la redevance mentionnée au présent article évolue au 1er janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal Officiel du 1er mars 1974 et publié au Bulletin Officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. Paramètres et calculs pour l'année 2026 :

Population	241 habitants
Formule de calcul applicable pour la commune (PR =)	153€
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du Décret	1.5983
MONTANT DE LA RODP 2026	244.54€

La somme due de cette redevance s'élève à 245 € pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, à l'unanimité des présents :
APPROUVE le calcul présenté et demande à ENEDIS, pour l'année 2026, le versement de la RODP pour un montant total de 245€

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Michel BLAIN

